**Motion relative aux sorties et voyages scolaires**

Nous, représentant·es des personnels d’enseignement, d’Éducation et d’orientation du XXXXXX , dénonçons la mise en place du pacte, destiné à pallier les défaillances de l’État en matière de remplacement. Nous dénonçons le discours mensonger du président de la République, repris par le ministre : non, il n’y a pas un·e enseignant·e devant chaque classe à la rentrée, non, les absences d’enseignantes ne pourront pas être systématiquement remplacées. Pour combler la pénurie de personnels, le pacte et le protocole interne de remplacements de courte durée inciteraient les collègues à se remplacer entre eux au sein de l’établissement. C’est un leurre pour les parents d’élèves et l’opinion publique qui traduit une grande méconnaissance de nos établissements et un profond mépris pour la dimension pédagogique de nos métiers : un remplacement ne peut s’improviser au pied levé.

Dans ce contexte de traque à la moindre heure de cours manquée, les chefs d’établissement doivent veiller à limiter les absences de courte durée prévisibles sur le temps d’enseignement. Les sorties et les voyages scolaires sont alors directement menacés. En effet, emmener une classe en sortie ou en voyage entraîne nécessairement que certains élèves manquent des heures de cours. Pourtant, une sortie pédagogique, par l’ouverture culturelle qu’elle permet, s’inscrit pleinement dans les apprentissages et peut même être plus enrichissante encore qu’une ou plusieurs heures de cours. Les voyages jouent également un rôle non négligeable dans l’acquisition de l’autonomie des élèves, dans l’ouverture sur le monde et dans leur pratique linguistique. La circulaire du 13 juin 2023 rappelle leur importance : « *Temps forts dans le parcours scolaire de chaque enfant, les sorties scolaires favorisent l’acquisition de connaissances et de compétences, concourent à l’épanouissement des élèves et participent à leur ouverture au monde. En les confrontant avec le réel, les sorties scolaires permettent d’illustrer les enseignements scolaires, de les compléter et de leur donner du sens. Elles offrent aux élèves des moments partagés et une expérience sociale unique propices à la découverte d’un nouvel environnement naturel ou culturel et à la réalisation de projets collectifs.* »

Organiser une sortie ou un voyage scolaire occasionne déjà un surcroît de travail important pour les collègues. Il n’est absolument pas envisageable d’imaginer que les collègues aient, en plus, à organiser en amont un éventuel remplacement ou à corriger à leur retour des séances pédagogiques qu’ils auraient préparées à l’avance. Dès lors, en conditionnant l’organisation des sorties et des voyages scolaires au remplacement des heures manquées, le risque est grand que les collègues renoncent à organiser ces sorties et ces voyages ou se les voient interdire parce qu’elles augmentent les statistiques des heures de cours manquées.

Nous, représentant·es des personnels d’enseignement, d’éducation et d’orientation du XXXXXX, ne pouvons accepter ces menaces à l’égard des sorties et des voyages scolaires qui, sous prétexte de vouloir maintenir coûte que coûte toutes les heures de cours, porteraient directement préjudice aux élèves. Nous demandons au contraire que les sorties et les voyages puissent se poursuivre, sans comptabilisation ni pressions relatives aux heures de cours concernées, au bénéfice des élèves et de notre enseignement.